



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 24 RAMADAN 1437 (30 JUIN 2016)**

*

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJET DE LOI:

➤ **Projet de loi n° 89-15** relatif au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative.

PROJETS DE DECRETS :

- 1) Projet de décret n° 2-15-644** modifiant et complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejev 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires, et édictant des dispositions particulières.
- 2) Projet de décret n° 2-15-645** modifiant et complétant le décret n° 2-04-89 du 18 rabii II 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants
- 3) Projet de décret n° 2-16-145** modifiant et complétant le décret n° 2-97-218 du 18 chaabane 1418 (19 décembre 1997) portant application de la loi n° 05-81 relative à la protection sociale des aveugles et des déficients visuels promulguée par le dahir n° 1-82-246 du 11 rejev 1402 (6 mai 1982) et de la loi n° 07-92 relative à la protection sociale des personnes handicapées promulguée par le dahir n° 1-92-30 du 22 rabii I 1414 (10 septembre 1993).

ACCORD INTERNATIONAL :

- **Convention** d'extradition entre le Royaume du Maroc et la République populaire de Chine, fait à Pékin le 11 mai 2016.
- **Projet de loi n° 44-16** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.